

Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du Vendredi 3 Avril 2026	DATE DE CONVOCATION : 26 mars 2026 DATE D’AFFICHAGE : 27 mars 2026 Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 18 Nombre de Conseillers votants : 19
---	---

L’an deux mil vingt-six, le vendredi 3 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric ROULIER, Maire.

Présents : Monsieur Stanislas TEZIER, Madame Catherine WATIAU, Monsieur Bruno GRATKOWSKI, Madame Sophie TRACOU, Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL, Mesdames Charlotte CLIDI et Sylvie GIRBEAU, Monsieur Jean-Paul FICHEN, Madame Gwénaëlle JOUAN, Monsieur Erwann CITEAU, Madame Bernadette BROSSEAU, Monsieur Jacques VINCENT, Madame Catherine WALLET, Monsieur Didier CRESPEL, Madame Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter pour Monsieur Nicolas THARREAU), Madame Aurélie ANÉZO et Monsieur Benoît HERON.

Absent excusé : Monsieur Nicolas THARREAU

Pouvoir : Monsieur Nicolas THARREAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT

Monsieur Jean-Pierre BÜCHEL a été élu secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu la délibération du 3 avril 2026 actant de la création de commissions municipales, il convient de procéder à la désignation de ses membres.

Il est rappelé que les commissions sont convoquées par le Maire, qui est membre de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l’expression pluraliste des élus au sein de l’assemblée.

L’article L2121-21 du C.G.C.T. dispose que le Conseil Municipal peut décider, à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Conformément à la représentation proportionnelle, la liste minoritaire peut disposer d’un certain nombre de sièges dans chaque commission en fonction du nombre de membres constituant la commission.

Le Maire fait appel aux candidatures.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de la nomination des membres suivants, dans les commissions :

Se présentent et sont élus :

- Commission finance (7 de la majorité et 2 de l'opposition) :

√ Catherine Watiau	√ Bruno Gratkowski	√ Jean-Pierre Büchel
√ Stanislas Tezier	√ Didier Crespel	√ Benoit Héron
√ Aurélie Anézo	√ Sophie Tracou	√ Jean-Paul Fichen

- Commission travaux, environnement (7 de la majorité et 2 de l'opposition) :

√ Catherine Watiau	√ Stanislas Tezier	√ Didier Crespel
√ Erwann Citeau	√ Benoit Héron	√ Catherine Foucault
√ Bernadette Brosseau	√ Catherine Wallet	√ Jacques Vincent

- Commission éducation, jeunesse, famille (7 de la majorité et 2 de l'opposition) :

√ Catherine Watiau	√ Charlotte Clidi	√ Bruno Gratkowski
√ Jean-Pierre Büchel	√ Gwénaëlle Jouan	√ Catherine Foucault
√ Aurélie Anézo	√ Catherine Wallet	√ Sophie Tracou

- Commission de sécurité (6 de la majorité et 2 de l'opposition) :

√ Stanislas Tezier	√ Jean-Pierre Büchel	√ Sylvie Girbeau
√ Catherine Foucault	√ Erwann Citeau	√ Jacques Vincent
√ Nicolas Tharreau	√ Anézo Aurélie	

- Commission vie associative, sport, culture et animation (7 de la majorité et 2 de l'opposition) :

√ Catherine Watiau	√ Charlotte Clidi	√ Jean-Pierre Büchel
√ Didier Crespel	√ Jean-Paul Fichen	√ Gwénaëlle Jouan
√ Nicolas Tharreau	√ Aurélie Anézo	√ Catherine Wallet

- Commission communication (10 de la majorité et 2 de l'opposition) :

√ Catherine Watiau	√ Stanislas Tezier	√ Charlotte Clidi
√ Bruno Gratkowski	√ Jean-Paul Fichen	√ Sylvie Girbeau
√ Nicolas Tharreau	√ Aurélie Anezo	√ Catherine Wallet
√ Sophie Tracou	√ Gwénaëlle Jouan	√ Benoit Héron

- Commission économie et tourisme (7 de la majorité et 2 de l'opposition) :

√ Catherine Watiau	√ Stanislas Tezier	√ Charlotte Clidi
√ Didier Crespel	√ Erwann Citeau	√ Benoit Héron
√ Nicolas Tharreau	√ Bernadette Brosseau	√ Gwénaëlle Jouan

- Commission des affaires sociales, santé et solidarité (7 de la majorité et 2 de l'opposition) :

√ Bruno Gratkowski	√ Jean-Paul Fichen	√ Gwénaëlle Jouan
√ Benoit Héron	√ Catherine Foucault	√ Aurélie Anézo
√ Bernadette Brosseau	√ Sophie Tracou	√ Sylvie Girbeau

- Commission marché (4 de la majorité et 1 de l'opposition) :

√ Catherine Watiau	√ Jacques Vincent	√ Nicolas Tharreau
√ Bernadette Brosseau	√ Charlotte Clidi	

Éric ROULIER
Maire

Reçu au contrôle de légalité

le 21/04/2026
Publié ou notifié

le 21/04/2026
Le Maire.



(Handwritten signature in blue ink)